

**PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU
DE LA REUNION EN DATE DU 03 DECEMBRE 2024**

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	10

Le trois décembre de l'an deux mil vingt quatre,
à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi,
Dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal SAGOT.

Etaient Présents :

Mrs Pascal SAGOT, Alain DEBUIGNY, Christian MAZIER, Philippe SAINT-AUBIN, François CAPET, Manuel HANRYON, Samuel GOUEZ, Eric MILON ;
Mmes Annick LANGLOIS, Annie DAMADE

Date de convocation

27 novembre 2024

Etaient absents :

Rose-Marie CRAMILLY
Claudine LESUEUR
Philippe MORLAIS
Murielle QUIGNON
Nadège HUARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Secrétaire de séance : Monsieur HANRYON Manuel est élu à l'unanimité

Les comptes-rendus du 10 septembre 2024 et 24 octobre 2024 ont été transmis aux membres du Conseil municipal. Ils ne font l'objet d'aucune remarque et sont adoptés à l'unanimité.

PROJETS D'AVANCEMENTS DE GRADES ET LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

DELIBERATION 2024/12/03/1 A DELIBERATION 2024/12/03/5

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il souhaite proposer, au Comité Social Territorial (CST) du 23 janvier 2025, l'avancement de grade 4 agents municipaux :

- Laetitia BROS
- Christelle CAVÉ
- Marie-Laure LEROUX
- Laurent LEROUX

Si les avancements de grade de Mesdames BROS, LEROUX et CAVÉ font l'unanimité, celui de Monsieur Leroux suscite une discussion au sein du Conseil municipal. L'investissement et la qualité du travail réalisé par les agents techniques communaux sont reconnus mais les problèmes qui reviennent régulièrement concernant les difficultés à les manager amènent certains conseillers à émettre des réticences quant à cette proposition d'avancement.

Madame Langlois souligne la nécessité que les échanges du Conseil municipal concernant les sujets de ressources humaines restent confidentiels.

La question est posée de savoir si des entretiens sont réalisés et si ces problèmes sont évoqués.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Par conséquent, la proposition d'avancement serait justifiée si les objectifs fixés lors de l'entretien sont atteints mais cela ne semble pas être le cas.

Il est donc procédé au vote :

5 voix POUR

2 ABSTENTIONS

3 CONTRE

Afin que les avancements puissent être validés auprès du CST, un projet de lignes directrices de gestion doit être établi. Il a été transmis aux membres du Conseil municipal. Monsieur le Maire précise que le projet de lignes de gestion est prévu jusqu'en 2026 pour que la prochaine équipe municipale puisse fixer ses propres objectifs en terme de gestion par la suite.

DEVENIR DE L'ANCIEN VEHICULE COMMUNAL

DELIBERATION 2024/12/03/6

Suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les services techniques de la commune, Monsieur le Maire propose mettre en vente le citroën jumper immatriculé BB-983-ZS.

Celui-ci avait été acheté 11 500,01 € en 2013. Il a obtenu un contrôle technique favorable le 21 novembre 2024.

Le garage citroën de Préaux proposait de le reprendre pour 1 000 € et de le revendre pour 4 000 € environ en effectuant quelques travaux préalablement à la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre en vente le citroën jumper (immatriculé BB-983-ZS) sur le site d'enchères publiques agorastore.

La mise à prix est fixée à 1 800,00 €.

Des frais de commission seront facturés à la Commune par agorastore en fonction du prix de vente réel du véhicule.

ACHAT D'UN LAVEUR DE SOL HAUTE PRESSION

DELIBERATION 2024/12/03/7

Afin de faciliter le nettoyage des surfaces en béton aux abords de la mairie et de l'école par les agents techniques communaux, Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un laveur de sol haute pression.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le devis de l'Entreprise BR MOTOCULTURE à SAINT-SAENS pour l'achat du laveur de sol haute pression, pour un montant de 1 377,67 € HT.

Il conviendra de vérifier si les buses sont bien fournies avec.

AIDE DEPARTEMENTALE A L'HABITAT DÉGRADÉ

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le dossier a été étudié pour cette famille et qu'elle est éligible à cette aide.

Le dossier doit être constitué avant le 31 décembre 2024.

Monsieur Hanryon trouve illogique d'utiliser autant d'argent public pour rendre un logement salubre alors même que le montant des travaux financés par cet argent public est plus élevé que le prix du bien en lui-même, lequel est dans un état général fortement dégradé. Il aurait été plus judicieux à son sens de trouver une solution de relogement pour cette famille en lien avec un bailleur social. Cela ne lui semble pas cohérent au regard des orientations figurant dans l'OAP Gare du PLU.

Monsieur le Maire rappelle, qu'à l'origine, la DDTM avait été consultée pour la mise en sécurité de l'habitation et notamment pour sécuriser la toiture et non pas pour la rénovation du logement.

Mais la DDTM lui avait indiqué que l'aide était justement prévue pour rendre le logement salubre et que la famille y était éligible et qu'il fallait leur en faire bénéficier.

Une fois les travaux réalisés, les propriétaires devront rester au moins 5 ans dans le logement avant de pouvoir le vendre.

PLUi 51

Madame Langlois rappelle que nous avons effectué une proposition par rapport à la carte de l'enveloppe urbaine.

Nous avons reçu un premier retour négatif de l'Intercommunalité.

Avec la commission urbanisme, nous avons pris soin de refaire des vérifications par rapport à la carte du foncier mutable.

Nous maintenons toujours notre demande mais nous avons renommé certaines zones en zone AUB au lieu d'UB.

Nous avons également rencontré le directeur de la Résidence des Trois Hameaux concernant le projet d'extension de l'EHPAD.

Il nous a indiqué que le projet n'était pas d'actualité mais n'était pas abandonné. Il ne souhaite cependant pas que la commune se prive de projets en maintenant cette zone prévue pour l'extension.

Pour l'instant, nous maintenons notre demande en l'état et attendons le retour du service planification.

Nous avons reçu un retour des 2 réunions publiques qui se sont tenues en novembre 2024. Les comptes-rendus sont disponibles sur le site internet de la Communauté de communes Inter Caux Vexin.

La prochaine étape importante sera lorsque nous serons amenés à nous prononcer sur le PADD.

REPAS DE NOËL

Monsieur le Maire fait le point sur les conseillers qui seront présents ou non

COLIS DE NOËL

Le colis s'élève à 23 € et sera préparé par l'épicier de la commune. Un colis unique sera distribué aux couples comme aux personnes seules puisqu'une majorité de couples participent déjà au banquet des anciens.

Le pétillant proposé par l'épicier ayant un coût élevé, Monsieur le Maire a préféré prendre un rosé à METRO.

120 colis seront à distribuer le 20 décembre.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Réserve incendie secteur Vimont

Le devis a été revu à la baisse car Monsieur Milon va étaler la terre sur place.

Au sujet de l'acquisition de la parcelle, elle n'est pas encore faite car la SAFER a demandé qu'une résiliation officielle des 200m² soit effectuée entre le propriétaire et l'exploitant. Un rendez-vous chez le Notaire est prévu le 30 janvier 2025 pour ce faire.

La commune n'en a pas encore été informée.

Chauffe-eau de la salle polyvalente

Le chauffe-eau de la salle polyvalente a lâché. Il n'y a pas d'autre choix que de le remplacer. Il sera remplacé demain.

Spectacle de Noël des écoles

Il a eu lieu ce matin. Le spectacle était offert par le Comité des fêtes et les chocolats étaient offerts par la commune. Les élus sont déçus de ne pas avoir reçu d'invitation de la part de la Directrice.

Projets 2025

Monsieur Debuigny demande aux conseillers municipaux s'ils ont des idées d'aménagements, de projets, de travaux compte-tenu que nous attaquons la dernière année (entière) du mandat.

Une priorisation des projets sera effectuée lors de la préparation budgétaire.

SIAEPA du Crevon

Monsieur Hanryon a assisté à la réunion de bureau.

Le prix de l'eau va encore augmenter. L'Agence de l'Eau a revu son programme d'actions et majore ses taxes pollutions.

Concernant la sente piétonne Rue de Mondétour, le Président et le vice-président souhaiteraient la recharger en sable. Cependant l'entreprise SOGEA ne veut pas réintervenir sur le chantier et le Département ne veut pas que la sente soit réhaussée car l'eau reviendrait sur la voirie.

Un courrier a été envoyé au SIAEPA pour souligner leur responsabilité en termes de sécurité par rapport aux piétons.

Sécurisation des RD

Une réunion est prévue début janvier avec les services du Département. En vue de celle-ci, il faut recenser nos demandes.

Lettre anonyme

Monsieur Mazier donne lecture de la lettre anonyme qui a été déposée dans sa boîte aux lettres. Ce n'est pas la première fois. C'est de la méchanceté gratuite et de la lâcheté de la part de son auteur. C'est inacceptable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et cinq minutes.